



KENYA

Kenya est une Éléphante d'Afrique d'origine sauvage détenue depuis 16 ans par les familles du cirque. Elle passe le plus clair de son temps au fond de son camion et souffre de troubles du comportement. (Stéréotypie).

Le 16 mars 2007 alors que la Fondation Assistance Aux Animaux se déplaçait à Amiens avec un chauffeur poids lourd pour la saisie officielle du pachyderme, les autorités vont renoncer à faire appliquer la décision suite aux intimidations du directeur du cirque XXX, monsieur A.C. qui s'oppose à la saisie de l'animal.

Monsieur C... écopera d'une convocation au tribunal de grande instance d'Amiens le 16 mai 2007 pour défaut de certificat de capacité pour l'Éléphante qu'il détient illégalement depuis plusieurs années.

En attendant, il a fait déménager le jour même Kenya de son cirque de peur que la loi ne s'applique et ne lui confisque légitimement l'animal.

Ce cirque a déjà été condamné pour un hippopotame détenu illégalement. Celui-ci a disparu, il aurait été cédé, (échangé) à un cirque en Espagne. D'autre part, Tembo, l'ancien compagnon de Kenya a également mystérieusement disparu. Il était devenu dangereux suite à ses conditions de vie misérables et incompatibles avec ses besoins physiologiques.

Les Directeurs de cirque déclarent régulièrement que la législation est très stricte et qu'ils sont soumis à une réglementation draconienne. Or, les associations sont en mesure de démontrer que plus de 75 % des cirques ne sont pas en règle voire, cumulent plusieurs infractions.

Après l'affaire L.Z... qui détient illégalement plusieurs animaux dont un hippopotame, des fauves et autres animaux, c'est la preuve que les autorités sont soit complices, soit impuissantes face aux forains.

Si les risques de trouble de l'ordre public ou de violence sont avérés de la bouche même des autorités, il nous semble inacceptable que la France subisse cette situation.

Rappelons que les salariés et les enfants des cirques ne peuvent, tout comme les animaux, bénéficier de la protection et de la législation en vigueur.

Le chantage et la menace dont sont capables certaines familles du cirque pour maintenir **la zone de non droit** qu'ils se sont octroyé depuis de nombreuses années sont inadmissibles.